

Commune de JARCIEU

Séance publique du Conseil Municipal en date du 16 Mai 2023.

L'an deux mille vingt trois le seize mai, le Conseil Municipal de la Commune de JARCIEU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Yann BERHAULT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la Convocation : 12 Mai 2023

PRESENTS : M. BERHAULT Yann, M. LACHISE Samuel, Mme VILLARD Isabelle, Mme CHENU Mallory, M. BENOIT François, M. GERMAIN Eric, M. GENEVE Bastien, Mme MOTTIN Noémie et Mme VANDERGHEYSNT Julie.

EXCUSÉS : Mme CHANAUX Claudine, M. DUTAL Florent, M. FROGER Eric et M. HELLY Jean-Luc

ABSENTS : Mme BOUZON Vanessa et M. GIRAUD Stéphane

Avait donné procuration : M. FROGER Eric et M. HELLY Jean-Luc

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme VILLARD Isabelle

Validation du compte rendu de la séance précédente
Signatures

1) Information sur la situation climatique :

La présence de M. VARIENGIEN a été reportée au prochain Conseil Municipal qui se tiendra le vendredi 09 Juin 2023.

2) Finances - Décisions Modificatives

a) DM N° 2

Monsieur le Maire nous propose la Décision modificative suivante afin d'ajuster le budget primitif concernant les emprunts des travaux de l'école maternelle, les travaux de réparation du chauffage de la salle polyvalente et l'achat de la sculpture pour le parvis de l'école.

Le Conseil Municipal, après discussion et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires, sur le budget de l'exercice 2023

DEPENSES A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
012	6218		Autres personnel extérieur	+ 16 200.00 €
67	673		Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 800.00 €
21	2138	102	Autres construction	+ 22 983.00 €
21	2161	101	Œuvres et objets d'art	+ 2 000.00 €

RECETTES A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
73	73224		Fond Département des DTMO	+ 17 000.00 €
16	1641	101	Emprunts	+ 24 983.00 €

Une délibération est prise en ce sens n° 322023

b) DM N° 3

Monsieur le Maire nous propose la Décision modificative suivante afin d'ajuster l'opération budgétaire du cimetière

Le Conseil Municipal, après discussion et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de procéder au virement de crédits, sur le budget de l'exercice 2023

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2116	125	Terrains – Cimetière	+ 1 536.00 €

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
20	2031	125	Frais d'études	- 1 536.00 €

Une délibération est prise en ce sens n° 332023

3) TE 38-Choix Prestation Eclairage Public

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement son article L.5212-26 ;

VU, les statuts de TE38 ;

VU, le document intitulé « MODALITES ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES ET FINANCIERES » transmis par TE38 ;

VU, la délibération communale de transfert de la compétence optionnelle éclairage public au TE38 ;

Considérant l'adhésion de la commune à TE38 en date du 25 Novembre 1993 ;

Considérant le transfert de la compétence Eclairage public à TE38 en date du 20 Avril 2023 par délibération N° 292023 et la signature de la convention de mise à disposition du patrimoine correspondante ;

Considérant la demande de TE38 de participer financièrement, par le biais de fonds de concours, à cette maintenance forfaitaire ;

Considérant que le montant total du fonds de concours sollicité n'excède pas les trois quarts du coût hors taxes de l'opération ;

Considérant les différents niveaux de maintenance que TE38 exerce sur le territoire des communes ayant transféré la compétence éclairage public et la possibilité de changer pour un niveau de maintenance supérieur à chaque année civile

Considérant que la contribution demandée est calculée sur la base de l'inventaire annuel du patrimoine communal et est fonction du niveau de maintenance choisi ;

Considérant qu'il est proposé de participer financièrement à la maintenance forfaitaire de l'éclairage public de Niveau 1 – BASILUM par application des prix annuels unitaires suivants appliqués aux différentes catégories lumineuses de la commune :

Catégorie lumineuse	Coût moyen HT des prestations maintenance	Part communale (fonds de concours)	
		TCCFE non perçue TE38	TCCFE perçue TE38
		65%	30%
A : LED	12,00 €	7,80 €	3,60 €
B : Luminaires classiques	25,00 €	16,30 €	7,50 €

Considérant que la maintenance forfaitaire réalisée sur l'année sera appelée en une seule fois à la fin du 1^{er} trimestre de la même année sur la base de l'inventaire du patrimoine éclairage public connu à cette date (hors luminaire sous garantie, la première année suite à installation).

Considérant qu'en cas de transfert de la compétence Eclairage public à TE38 en cours d'année, la maintenance forfaitaire de l'année sera appelée en une seule fois le mois suivant la date effective du transfert sur la base de l'inventaire du patrimoine éclairage public connu à cette date et sera calculée au prorata de sa durée.

Considérant qu'il est également proposé de participer financièrement à la maintenance hors forfait de l'éclairage public à hauteur de :

Part communale (fonds de concours)	
TCCFE non perçue TE38	TCCFE perçue TE38
65% du coût de l'opération	30% du coût de l'opération

Considérant enfin que la maintenance hors forfait réalisée sur l'année sera appelée en une seule fois à la fin du 1^{er} trimestre de l'année suivante.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'attribuer chaque année un fonds de concours à TE38 en vue de participer au financement de la maintenance éclairage public Niveau 1 – BASILUM sur le territoire communal conformément aux dispositions exposées ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte administratif ou financier à intervenir en application du présent exposé des motifs ;
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal en section de fonctionnement.

Une délibération est prise en ce sens n° 342023

4) Subvention Départementale Isère - Arbres cimetière

Madame VILLARD Isabelle, Adjoint au Maire en charge du dossier d'agrandissement du cimetière communal expose au Conseil Municipal la possibilité de demander une subvention auprès du Département de l'Isère dans le cadre du programme « 1 arbre 1 habitant ».

Le Département de l'Isère lutte contre le réchauffement climatique et s'est doté d'une politique ambitieuse pour favoriser la plantation d'arbres à travers le programme « Un arbre un habitant en Isère » un de ces axes cadre de vie est à destination des collectivités, notamment en milieu urbain et centres-bourgs, pour encourager la réalisation de plans de végétalisation et d'îlots de fraîcheur, en favorisant les plantations à forte plus-value (arbres d'alignement, jardins publics, vergers...).

Dans le projet d'agrandissement du cimetière communal, il est prévu de créer une clôture végétale composé de plantation d'arbres tige et massifs d'arbustes.

Madame VILLARD Isabelle présente un devis de l'entreprise ID Verdé pour un montant de 16 087.50 € HT, soit 19 305.00 € TTC

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, sollicite auprès du Département de l'Isère une subvention « 1 arbre 1 habitant » afin de réaliser la clôture végétale composé de plantation d'arbres tige et massifs d'arbustes dans le cadre de l'agrandissement du cimetière communal et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour accomplir les formalités nécessaires.

Une délibération est prise en ce sens n° 352023

19H57 : Arrivée de M. HELLY Jean-Luc et Mme CHANAUX Claudine et départ de M. LACHISE Samuel

5) Propriétaire parcelle B 1096

Monsieur le Maire nous rappelle les différentes discussions des réunions précédentes concernant la demande d'accès de la parcelle cadastrée B 1096.

Monsieur GENEVE Bastien nous présente une proposition d'échanges de terrains d'une surface de 90 m².

Une discussion s'engage sur la nécessité de cet échange et sur le devenir des arbres de la place du 19 Mars au niveau du terrain de boules. La proposition de servitude au niveau du parking de la salle polyvalente est de nouveau évoquée.

Après débats, le Conseil Municipal décide de mettre au voix :

- Concernant l'échange de terrains : 3 voix Pour, 4 voix Contre ; et 3 Abstentions.

La proposition d'échange de terrains est donc rejetée.

- Concernant la servitude par le parking de la salle polyvalente : 0 voix Pour ; 9 voix Contre et 1 abstention.

La proposition de servitude est donc rejetée.

Un courrier d'information de décision du conseil municipal sera envoyé dans les jours à venir au propriétaire.

6) Présentation Projet de Territoire EBER

Monsieur le Maire nous donne une relecture rapide du projet de territoire de la Communauté de Communes EBER.

Ce projet sera soumis à chaque conseil municipal des communes membres dans sa finalité avant la fin de l'année 2023.

7) Horaires d'ouverture du secrétariat

Comme évoqué lors de la séance du 14 décembre 2022, depuis le 1^{er} janvier 2023, les horaires d'ouverture du secrétariat au public ont été modifiés afin de répondre aux besoins de la population.

Les horaires sont les suivants :

- Lundi et Mardi de 15h30 à 18h30
- Jeudi et Vendredi de 8h à 12h.

A savoir que le secrétariat est ouvert le lundi et mardi de 8h à 9h pendant les périodes scolaires pour les parents d'élèves.

Monsieur le Maire nous fait un bilan des 6 premiers mois. La population apprécie ce changement d'horaires qui correspond plus au besoin des administrés qui travaillent.

Le Conseil Municipal après discussion, décide de maintenir de manière définitive ces nouveaux horaires. Un nouvel emploi du temps sera proposé à l'agent en charge de l'accueil du public pour son retour de congés maternité.

8) Retour sur la journée commémoration supplémentaire

Monsieur le Maire nous rappelle sa demande, lors de la séance du mois dernier, de son souhait instaurer une nouvelle journée de commémoration.

Il souhaiterait en choisir « une journée mondiale », type Journée mondiale de l'eau, pour organiser une manifestation ou activité dans le village.

Ce sujet sera évoqué lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal des Enfants afin de connaître leurs avis.

9) Questions diverses

a) Volocita

Monsieur le Maire nous informe qu'il a rencontré des représentants de la société VELOCITA qui souhaite implanter des éoliennes sur notre commune au niveau du quartier de Champagne.

Il nous informe que les deux autres sociétés qui avaient le même projet ont abandonnées suite au refus de la Commune de Bougé-Chambalud

Monsieur le Maire nous propose une réunion de présentation par la société VELOCITA le Mercredi 14 Juin à 19 h15.

b) Finances

Madame VILLARD Isabelle souhaite savoir si la Préfecture de l'Isère a fait une remarque sur le Budget Primitif 2023.

Monsieur le Maire nous informe qu'il n'y a pas eu de retour de la Préfecture et le budget primitif peut donc être exécuter.

c) C.A.U.E

Monsieur le Maire nous informe qu'il a rencontré, en présence de Jean-Luc HELLY et Isabelle VILLARD, des techniciennes du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (C.A.U.E) afin d'étudier les possibilités d'aménagement du village, le devenir du bâtiment de la Poste, sans se lancer sur des requalifications paysagères (longues à faire et coûteuse).

Avec notre adhésion, nous bénéficions de 5 journées d'accompagnement gratuites puis des forfaits tarifaires suivant le projet.

Les techniciennes vont étudier et nous ferons des propositions dans les semaines à venir.

d) Compost Communal

Mme VANDERGHYNST Julie nous informe qu'un deuxième site de compost est opérationnel sur le terrain communal du Chemin de la Vie du Cerisier.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au Vendredi 09 Juin 2023 à 19 h 15

SIGNATURES

BERHAULT Yann

LACHISE Samuel

VILLARD Isabelle

HELLY Jean-Luc

CHENU Mallory

BENOIT François

BOUZON Vanessa

CHANAUX Claudine

FROGER Eric

ABSENTE XXX

EXCUSE XXXX

GENEVE Bastien

GERMAIN Eric

GIRAUD Stéphane

ABSENT XXX

MOTTIN Noémie

VANDERGHEYNST Julie

DUTAL Florent

EXCUSE XXXX